



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques
Publiques-Bureau de l'accueil
et des missions de proximité**

Affaire suivie par :
Anne LAFARGOUILLE
Tél : 05 56 90 66 39
Mél : anne.lafargouille@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 8 juin 2021

La Préfète de la région Nouvelle Aquitaine,
Préfète du département de la Gironde,

à

Mesdames et Messieurs les maires des
communes de Gironde,

S/C de Mesdames et Messieurs les
Sous-Préfets d'arrondissement

Objet : Mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité.

Refer : Décret n°2021-279 du 13 mars 2021 modifiant le décret du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité et le décret du 28 octobre 2016 relatif à TES (titres électroniques sécurisés)

Le règlement 2019/1157 du Parlement européen relatif au renforcement de la sécurité des cartes nationales d'identité des citoyens de l'Union oblige les états-membres à délivrer une carte d'identité conforme à ses dispositions avant le 2 août 2021. Une telle échéance implique que les cartes nationales d'identité délivrées à partir de cette date doivent répondre à l'ensemble des nouvelles spécifications prévues par le règlement qui touchent l'aspect visuel de la cni, sa durée de validité et ses éléments de sécurité.

La mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité fait l'objet d'un déploiement progressif programmé par région, s'échelonnant du 15 mars au 28 juin 2021.

Les départements de la Nouvelle Aquitaine basculent le 14 juin 2021 ; à compter de cette date, toutes les demandes de carte nationale d'identité déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil seront fabriquées selon le nouveau process par l'imprimerie nationale.

A ce titre, je tiens à appeler votre attention sur un certain nombre de points importants :

- la carte est de nouveau valable 10 ans (majeur et mineur), possède un format type « carte de crédit » et se dote d'éléments de sécurité renforcés : une puce contenant l'image faciale, 2 empreintes digitales ainsi que l'état civil et le recueil des empreintes obligatoire à la remise du titre (activation de la puce). Ces éléments permettent d'améliorer la lutte contre l'usurpation d'identité, la fraude documentaire et facilite pour le détenteur, le passage aux frontières.

ADRESSE POSTALE : 2, ESPLANADE CHARLES-DE-GAULLE - CS41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX - 05 56 90 60 60

Organisation de l'État en Gironde, horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site Internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr

- pour celles facialement périmées, mais toujours valides : elles demeurent valides jusqu'à leur date de fin de validité inscrite sur le titre + 5 ans ; il n'y a pas d'obligation d'en changer. (exemple : cni délivrée le 26/05/2010 valide jusqu'au 25/05/2025).

- **les critères de renouvellement restent inchangés : la fin de validité, la perte ou le vol, la détérioration, le changement d'état civil et le changement d'adresse ; il n'y aura pas de nouveaux motifs de demande anticipée. Je précise que la nouvelle carte reste gratuite sauf dans les cas de perte/vol ou de non présentation de la carte au moment du retrait du nouveau titre (timbre fiscal de 25 euros).**

- **après le 2 août 2031**, les anciennes cartes nationales d'identité encore en circulation resteront valides en tant que justificatif d'identité sur le territoire, mais ne permettront plus de voyager dans l'Union Européenne.

- pour celles portant une validité de 15 ans : cette validité n'est pas remise en cause par le déploiement de la nouvelle carte, mais celle dont la validité dépasse le 3 août 2031 ne pourront plus être utilisées après cette date, pour voyager au sein de l'Union Européenne.

A toutes fins utiles, le département de la Gironde compte 49 sites équipés d'un ou plusieurs dispositifs de recueil (DR) de demande de carte nationale d'identité et de passeport, soit un total de 84 DR ; deux nouvelles communes : Lacanau et Saint Denis de Pile vont rejoindre les sites dotés dans les prochaines semaines.

Je vous invite à me faire part de vos remarques éventuelles et vous remercie pour votre attention.

Pour la Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT